

# FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS CACES® R482

Réf de l'action : ECF B011.PR indice 03 DU 11/05/2021 - Version 1 de l'IFP ECF SPS PACA

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, des engins de chantier dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie (CNAM).

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire engin de chantier correspondant à une des catégories de la recommandation R482,
- aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.  
Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les engins de chantier qui le nécessitent.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

- Connaissances générales,
- Technologie des engins de chantiers,
- Les principaux types d'engins de chantiers
- Les catégories de CACES®,
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier,
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantiers,
- Exploitation des engins de chantiers,
- Vérifications d'usage des engins de chantier.

Pratique :

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manœuvres,
- Fin de poste,
- Opérations d'entretien quotidien,
- Maintenance,
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option),
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R482 Engins de chantier
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : se rapprocher du Responsable de Centre

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R482 des catégories concernées,
- Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.
- Supports de cours disponibles sur My ECF Pro, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ECF
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit pédagogique

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Modalités d'évaluation en fin de formation :
  - QCM d'évaluation théorique,
  - Examen pratique sur l'engin de chantier conforme à la R482. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier, conforme à la R482 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF, sous les codes RS : Cat A : 5081 ; Cat B1 : 5087 ; Cat B2 : 5089 ; Cat B3 : 5091 ; Cat C1 : 5123 ; Cat C2 : 5093 ; Cat C3 : 5095 ; Cat D : 5097 ; Cat E : 5099 ; Cat F : 5101 ; Cat G : 5103.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Variable selon les sessions

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- Fonction du nombre de catégories (1 catégorie : 21 heures / 2 catégories 28 heures / 3 ou 4 catégories 35 heures)

